

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

05 SEP. 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



22109278

ile,

N° d'entreprise : **0775 692 271**

Nom

(en entier) : **Checkout Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 209 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Correction d'une erreur matérielle dans l'acte constitutif - M.P.

Extraits du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration du 6 juillet 2022 de Checkout Belgium SRL:

L'organe d'administration :

(A) RECONNAIT qu'une erreur matérielle a été commise lors de la mention de la dénomination de l'actionnaire unique dans l'acte constitutif de la Société, la mention indiquant « Checkout Payment Group Limited » alors qu'elle devrait indiquer « Checkout Payments Group Limited »;

(B) DÉCIDE de donner une procuration à M. Carl Meyntjens, M. Yannick Sternotte, Mme Marina Sargsyan ou tout avocat de Simmons & Simmons LLP, ayant ses bureaux Avenue Louise 143-6, 1050 Bruxelles, Belgique, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, aux fins d'effectuer toute (formalité de) publication et de signer tout document, compléter toute formalité, y compris le dépôt de tout document, et de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile en rapport avec la décision qui précède.

Fait à Bruxelles, le 20 juillet 2022

Raf Thielemans

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).